



Dossier de l'OHI n° S3/3075

LETTRE CIRCULAIRE 29/2017
31 mars 2017

**RAPPORT SUR LA QUATRIEME SESSION DU
SOUS-COMITE DE LA NAVIGATION, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RECHERCHE
ET DU SAUVETAGE DE L'OMI (NCSR 4)**

Références :

- A. LC de l'OHI 13/2016 du 10 mars - *Rapport sur la 3^{ème} session du sous-comité de la navigation, des communications, et de la recherche et du sauvetage de l'OMI (NCSR 3)* ;
- B. LC de l'OHI 12/2017 du 10 février - *Préparation de la 4^{ème} session du sous-comité de la navigation, des communications, et de la recherche et du sauvetage de l'OMI (NCSR)*.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme annoncé en référence A, la quatrième session du sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR 4) de l'Organisation maritime internationale (OMI) s'est tenue au siège de l'OMI à Londres, Royaume-Uni, du 4 au 10 mars 2017. L'OHI y était représentée par le Directeur Gilles Bessero, par l'adjoint aux Directeurs David Wyatt, par M. Peter Doherty, président du sous-comité sur le service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN) et par M. Christopher Janus, responsable du service de veille maritime de l'Agence nationale de renseignements géospatiaux des Etats-Unis - NAVAREA IV/XII. Des services hydrographiques nationaux étaient également représentés au sein des délégations de plusieurs pays, dont l'Allemagne, l'Argentine, la Chine, le Danemark, les Etats-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni et l'Ukraine. Les coordinateurs NAVAREA suivants étaient également représentés : Argentine (VI), Canada (XVII & XVIII), Espagne (III), Etats-Unis (IV & XII), France (II), Norvège (XIX) et Royaume-Uni (I).

2. Comme indiqué dans la référence B, l'ordre du jour du NCSR 4 comprenait les points suivants pouvant présenter un intérêt pour les Etats membres de l'OHI :

- Point 3 de l'ordre du jour : Mesures d'organisation du trafic maritime et systèmes obligatoires de comptes rendus de navires ;
- Point 5 de l'ordre du jour : Interconnexion des récepteurs NAVTEX et SafetyNET d'Inmarsat et présentation de leurs données sur des dispositifs d'affichage intégrés de navigation ;
- Point 6 de l'ordre du jour : Directives relatives aux récepteurs de radionavigation multisystèmes de bord eu égard à l'harmonisation de la fourniture de données PNT et de renseignements sur leur intégrité ;
- Point 7 de l'ordre du jour : Nouveaux modules pour les normes de fonctionnement révisées des systèmes de navigation intégrés (INS) (résolution MSC.252(83)) relatifs à l'harmonisation de la conception de la passerelle et de l'affichage des renseignements ;

Point 8 de l'ordre du jour :	Directives pour l'affichage harmonisé des renseignements sur la navigation reçus par le biais du matériel de communication ;
Point 9 de l'ordre du jour :	Révision des directives et critères applicables aux systèmes de comptes rendus des navires (résolution MSC.43(64)) ;
Point 10 de l'ordre du jour :	Normes de fonctionnement du matériel SMDSM de bord visant à intégrer de nouveaux prestataires de services par satellite du SMDSM ;
Point 11 de l'ordre du jour :	Mise à jour du plan-cadre SMDSM et directives sur les dispositions relatives aux renseignements sur la sécurité maritime (RSM) ;
Point 12 de l'ordre du jour :	Projet de plan de modernisation du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) ;
Point 13 de l'ordre du jour :	Analyse de l'évolution des systèmes et de la technologie des radiocommunications maritimes ;
Point 14 de l'ordre du jour :	Révision du chapitre IV et de l'appendice (certificats : modèles P, R et C) de la Convention SOLAS pour y inclure des systèmes mobiles à satellites additionnels ;
Point 16 de l'ordre du jour :	Réponse aux questions intéressant la Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT ;
Point 18 de l'ordre du jour :	Évolution des services par satellite du SMDSM ;
Point 27 de l'ordre du jour :	Divers ; et
Point 28 de l'ordre du jour :	Travaux découlant du nouveau Recueil de règles applicables aux navires exploités dans les eaux polaires.

3. Les discussions pertinentes sont résumées dans l'annexe A. Le rapport complet du NCSR 4 (NCSR 4/29) sera disponible sur le site web IMODOCS (<https://webaccounts.imo.org/>) dès sa parution.

Dates du NCSR 5

4. La cinquième session du NCSR (NCSR 5) devrait se tenir au siège de l'OMI du 19 au 23 février 2018.

Actions requises de la part de l'OHI et de ses Etats membres

5. Le Secrétariat de l'OHI s'assurera que les organes subsidiaires et entités subordonnées pertinents de l'OHI soient informés du résultat du NCSR 4 et les invitera à envisager de quelle manière il peut affecter leurs activités et plans de travail ainsi qu'à élaborer des contributions aux points de l'ordre du jour pertinents, le cas échéant. Cette action concerne notamment le comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) et ses groupes de travail ainsi que le SC-SMAN. Le Secrétariat suivra, en liaison avec la commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes (CHMAC) la demande d'assistance technique exprimée par le Costa Rica en lien avec l'état des levés hydrographiques.

6. Le sous-comité a renvoyé au comité de la sécurité maritime (MSC) la proposition d'activation du groupe OMI/OHI d'harmonisation de la modélisation des données (HGDM) afin d'aider à développer une directive sur la définition et l'harmonisation du format et de la structure des portefeuilles de services maritimes (MSP). Les Etats membres de l'OHI sont donc invités à entrer en contact avec leurs administrations maritimes nationales afin qu'elles envisagent de soutenir la proposition lors du MSC 98 (7-16 juin). Le Secrétariat suivra les documents qui pourraient être soumis en lien avec ce point et envisagera de commenter, le cas échéant.

7. Les services hydrographiques nationaux sont encouragés, de manière générale, à maintenir le contact avec leurs administrations maritimes nationales afin de s'assurer que leurs opinions et intérêts sont reconnus aussi bien dans les positions que dans les contributions de leur pays relatives à la progression de résultats ayant trait à la fourniture de services hydrographiques et de renseignements sur la sécurité maritime.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire-général,



Gilles BESSERO
Directeur

Annexe A : Résumé des discussions du NCSR 4

Résumé des discussions du NCSR 4

Point 3 de l'ordre du jour - Mesures d'organisation du trafic maritime et systèmes obligatoires de comptes rendus de navires

1. Le sous-comité a approuvé la modification de la route à double sens de circulation de Long Sand Head et de la zone de prudence intérieure du Sunk établies dans le cadre de l'actuel dispositif de séparation du trafic intitulé « *Dans la zone du Sunk et au niveau de l'accès nord de l'estuaire de la Tamise* », en vue de son adoption par le comité de la sécurité maritime (MSC).
2. Le sous-comité a approuvé l'établissement d'une nouvelle route recommandée *au large de la côte occidentale de l'île d'Izu O Shima*, en vue de son adoption par le comité.
3. Le sous-comité a approuvé la création d'une nouvelle zone à éviter *au large de la péninsule d'Osa*, sur la côte Pacifique du Costa Rica, en vue de son adoption par le comité. Le groupe d'experts a souligné, dans son rapport au sous-comité, l'inadéquation des levés hydrographiques, notamment au large de la côte de la péninsule d'Osa et a précisé que le Costa Rica avait fait part de la nécessité d'une assistance technique en la matière, compte tenu de l'accès limité à l'expertise et aux ressources.
4. Le sous-comité a approuvé la création d'une nouvelle zone à éviter à titre de mesures de protection associées pour la *zone maritime particulièrement vulnérable (PSSA) du Parc naturel du récif de Tubbataha*, situé dans la mer de Sulu, en vue de son adoption par le comité.
5. Le sous-comité a convenu d'inviter le Costa Rica à envisager l'établissement de mesures d'organisation du trafic nationales, dans le *Golfo Dulce*, si cela était jugé nécessaire, après la création de la zone à éviter *au large de la péninsule d'Osa*, sous réserve de son adoption, en sa qualité d'Etat côtier.
6. Le sous-comité a approuvé le point de vue selon lequel la mise en place d'une procédure appropriée, comme le renvoi des mesures d'organisation du trafic proposées au comité de la protection du milieu marin (MEPC), pourrait être requise, afin de traiter les questions relatives à la protection du milieu marin avant de les soumettre au NCSR.
7. Les dispositions approuvées par le sous-comité seront maintenant soumises au MSC pour adoption à sa 98^{ème} session de juin 2017. La mise en place des dispositions mentionnées n'interviendra pas moins de six mois après leur adoption par le MSC.

Point 5 de l'ordre du jour - Interconnexion des récepteurs NAVTEX et SafetyNET d'Inmarsat et présentation de leurs données sur des dispositifs d'affichage intégrés de navigation

Point 6 de l'ordre du jour - Directives relatives aux récepteurs de radionavigation multisystèmes de bord eu égard à l'harmonisation de la fourniture de données PNT et de renseignements sur leur intégrité

Point 7 de l'ordre du jour - Nouveaux modules pour les normes de fonctionnement révisées des systèmes de navigation intégrés (INS) (résolution MSC.252(83)) relatifs à l'harmonisation de la conception de la passerelle et de l'affichage des renseignements

Point 8 de l'ordre du jour - Directives pour l'affichage harmonisé des renseignements sur la navigation reçus par le biais du matériel de communication

8. Le sous-comité a examiné la progression de plusieurs résultats relatifs à l'affichage des renseignements sur la navigation.

9. Le sous-comité a approuvé un projet d'amendements aux résolutions MSC.252(83) (nouveaux modules pour les normes de fonctionnement révisées de systèmes de navigation intégrés (INS)), MSC.306(87) (normes de performance révisées de l'équipement d'appel de groupe amélioré (AGA) et MSC.148(77) (normes de fonctionnement du matériel télégraphique à impression directe à bande étroite pour la réception d'avertissements concernant la météorologie et la navigation et de renseignements urgents destinés aux navires (NAVTEX)) traitant de l'interconnexion des récepteurs NAVTEX et Inmarsat SafetyNET et de la présentation de leurs données sur des dispositifs d'affichage intégrés de navigation, et a invité le MSC à les adopter. Un projet de circulaire MSC sur les *Directives relatives au traitement des données de position, de navigation et de synchronisation* a été finalisé et avalisé en vue de son approbation par le MSC.

10. A l'appui du point sur le développement de *Directives pour l'affichage harmonisé des renseignements sur la navigation reçus par le biais du matériel de communication*, l'OHI a soumis un document sur la contribution du cadre de la norme S-100 à l'affichage harmonisé des renseignements sur la navigation. Le sous-comité a décidé de créer un groupe de correspondance sous la coordination de la Norvège afin de poursuivre le développement des directives et a avalisé la prorogation de la date d'achèvement à 2018. Le sous-comité a convenu de proposer au MSC de ne pas développer plus avant, à ce stade, la proposition de nouveaux modules pour les normes de fonctionnement révisées des systèmes de navigation intégrés (INS) relatifs à l'harmonisation de la conception de la passerelle et de l'affichage des renseignements.

Point 9 de l'ordre du jour – Révision des directives et des critères applicables aux systèmes de comptes rendus de navires (résolution MSC.43(64))

11. Le sous-comité a avalisé les travaux sur la révision de la résolution du MSC.43(64), telle qu'amendée par la MSC.111(73) et la MSC.189(79) et a approuvé le projet de directives et de critères révisés pour adoption ultérieure par le comité en tant que résolution du MSC.

Point 10 de l'ordre du jour – Normes de fonctionnement du matériel SMDSM de bord visant à intégrer de nouveaux prestataires de services par satellite du SMDSM

12. Le sous-comité a convenu de transmettre au comité un projet de nouvelle résolution MSC sur les normes de fonctionnement des stations terriennes de navire destinées à être utilisées dans le système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM), tout en notant qu'un certain nombre de problèmes doivent être résolus avant l'adoption de la proposition de nouvelle résolution. En particulier, le sous-comité a décidé de conserver la page de couverture du projet de nouvelle résolution entre crochets et a invité les gouvernements contractants à la Convention SOLAS et les organisations internationales à soumettre des propositions au MSC 98 pour examen plus avant.

Point 11 de l'ordre du jour – Mise à jour du plan-cadre SMDSM et directives sur les dispositions relatives aux renseignements sur la sécurité maritime (RSM)

13. Le sous-comité a reçu des rapports du président du groupe NAVTEX de l'OMI, incluant le détail des nouvelles stations NAVTEX proposées récemment mises en service et des stations devenues ou restées non opérationnelles. Le président du sous-comité du service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN) a rendu compte des activités du sous-comité, soulignant la tenue à jour permanente de la documentation relative à la fourniture de renseignements sur la sécurité maritime (RSM) et la formation assurée au titre du renforcement des capacités au profit des régions de la commission hydrographique de la Mésio-Amérique et de la mer des Caraïbes et de la commission hydrographique du Pacifique sud-ouest. Le sous-comité a approuvé la révision du délai d'entrée en vigueur des documents RSM après approbation du MSC. Les amendements aux résolutions de l'OMI A.705(17), telle qu'amendée, (*Diffusion de renseignements sur la sécurité maritime*), A.706(17), telle qu'amendée, (*Service mondial d'avertissements de navigation*) et A.1051(27) (*Document d'orientation sur le service mondial de renseignements et d'avis relatifs à la météorologie marine et à*

l'océanographie OMI/OMM) ainsi que des circulaires MSC.1/Circ.1310/Rev.1 (*Manuel conjoint OMI/OHI/OMM sur les renseignements sur la sécurité maritime*), MSC.1/Circ.1364/Rev.1 (*Manuel SafetyNET international révisé*) and MSC.1/Circ.1403/Rev.1 (*Manuel NAVTEX révisé*) entreront en vigueur le 1^{er} janvier qui suit l'approbation du MSC ou à une autre date, comme décidé par le MSC. Le sous-comité a noté que les amendements au plan-cadre du SMDSM avaient été diffusés dans le document SMDSM/Circ.19 et les administrations ont été encouragées à vérifier l'exactitude de leurs données nationales.

Point 12 de l'ordre du jour – Projet de plan de modernisation du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)

14. Le sous-comité a avalisé le projet de plan de modernisation du SMDSM en vue de son approbation par le MSC. Le NCSR a avalisé la proposition de nouveau résultat sur la révision des chapitres III et IV de la Convention SOLAS pour la modernisation du SMDSM et a approuvé le mandat du groupe de correspondance afin de poursuivre la modernisation du SMDSM sous la coordination des Etats-Unis, par anticipation de l'approbation du comité.

Point 13 de l'ordre du jour - Analyse de l'évolution des systèmes et de la technologie des radiocommunications maritimes

15. Le sous-comité a noté qu'aucun document, en dehors des documents relatifs à l'agrément d'Iridium, n'avait été soumis sur ce point, pendant deux sessions consécutives. Ayant par ailleurs noté que ce point était devenu obsolète depuis que le sous-comité disposait des résultats appropriés dans le cadre desquels les informations sur les développements des systèmes et de la technologie de radiocommunication maritimes pourraient être soumises, il a été décidé d'inviter le comité à supprimer ce résultat.

Point 14 de l'ordre du jour – Révision du chapitre IV et de l'appendice (certificats : modèles P, R et C) de la Convention SOLAS pour y inclure des systèmes mobiles à satellites additionnels

16. Le sous-comité a avalisé le projet de texte révisé des amendements au chapitre IV de la Convention SOLAS, en vue de son approbation et de son adoption consécutive par le comité. Le sous-comité a également avalisé le projet révisé de texte d'amendements à l'appendice à la Convention SOLAS, relatif aux certificats, en vue de son approbation et de son adoption consécutive par le comité.

Point 16 de l'ordre du jour - Réponse aux questions intéressant la conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT

17. Le sous-comité a approuvé que la note de liaison reçue de l'Union internationale des télécommunications (UIT) soit incluse dans l'ordre du jour de la réunion à venir du groupe mixte d'experts OMI/UIT ; le sous-comité a également approuvé le projet de mandat pour sa treizième réunion, qui devrait se tenir à l'OMI du 10 au 14 juillet 2017.

Point 18 de l'ordre du jour - Evolution des services par satellite SMDSM

18. Le sous-comité a convenu que l'agrément du service de données de sécurité maritime d'Inmarsat FleetBroadband en vue de sa utilisation dans le SMDSM devrait être considéré comme une nouvelle demande, bien qu'il ait été noté que tous les éléments de la résolution de l'OMI A.1001(25) - *Critères applicables à la fourniture de systèmes mobiles de communication par satellite dans le cadre du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)* – ne s'appliqueraient pas et que cela dépendrait de l'évaluation de l'organisation internationale de télécommunications mobiles par satellite (IMSO).

19. Le sous-comité a ensuite convenu qu'il devrait effectuer une évaluation des critères établis dans la résolution A.1001(25) portant sur plusieurs capacités, et que l'IMSO devrait entreprendre les évaluations technique et opérationnelle nécessaires.

Point 26 de l'ordre du jour - Election du (de la) président(e) et du (de la) vice-président(e) pour 2018

20. Le sous-comité a élu à l'unanimité M. Ringo Lakeman (Pays-Bas), en tant que président, et M. Nigel Clifford (Nouvelle-Zélande), en tant que vice-président, pour 2018.

Point 27 de l'ordre du jour - Divers

21. L'OHI a rendu compte du suivi des questions relatives à l'ECDIS ainsi que de la couverture en cartes électroniques de navigation (ENC). L'OHI a confirmé la suppression des versions précédentes des normes de l'OHI pour les ECDIS le 31 août 2017 comme convenu lors du NCSR 3 en 2016, suite à l'entrée en vigueur de la série révisée de normes de l'OHI en août 2015. Il a été noté que certains items de la MSC.1/Circ.1503 (*ECDIS – Guide de bonnes pratiques*) concernant notamment les anomalies de fonctionnement n'auront plus lieu d'être pour un ECDIS à jour et le sous-comité a été invité à envisager de réviser la circulaire en rapport avec l'éventuelle élaboration de directives pour les contrôles de l'Etat du port en matière d'ECDIS. Compte tenu des considérations afférentes du sous-comité de l'application des instruments de l'OMI (III) ainsi que de la révision de la section de la circulaire traitant de la formation aux ECDIS par le sous-comité de l'OMI de l'élément humain, de la formation et de la veille (HTW), le sous-comité a décidé de ne pas prendre d'autres mesures.

22. Comme l'y avait invité le MSC 96, l'OHI a soumis un document proposant l'activation du groupe d'harmonisation OMI/OHI sur la modélisation des données (HGDM) afin d'aider à développer des directives sur la définition et l'harmonisation du format et de la structure des portefeuilles de services maritimes (MSP) à l'appui de la mise en œuvre de la « e-navigation ». Au cours des discussions qui ont suivi l'introduction de la soumission en séance plénière, l'activation du HGDM a reçu un soutien général et le sous-comité a convenu de charger le groupe de travail (GT) sur la navigation de fournir un avis sur les modalités proposées et d'élaborer un projet de plan de travail aux fins d'examen par le sous-comité.

23. Tout en acceptant à l'unanimité de recommander l'activation du HGDM, le GT sur la navigation a eu une longue discussion sur la portée et les paramètres de ses futurs travaux, notamment en ce qui concerne l'inclusion des MSP, pour lesquels aucun instrument de l'OMI n'a encore été développé. Le GT a convenu que l'objectif principal des travaux du HGDM était d'harmoniser les systèmes existants, et qu'il était urgent que l'OMI et l'OHI entament ces travaux, en gardant à l'esprit que des services étaient toujours en cours de développement sans structure de données maritimes commune. Le GT a convenu que le HGDM devait travailler dans le cadre du mandat existant, tel qu'approuvé par le MSC 90. Néanmoins, il a noté que le résultat de ce point de l'ordre du jour faisait référence aux MSP, alors que ce n'est pas le cas du mandat tel qu'approuvé par le MSC 90. Après discussions, le GT a approuvé le plan de travail figurant à l'appendice 1. Le GT a également accepté de recommander au sous-comité que M. Sunbae Hong, directeur de la « e-navigation », division de l'industrie et de la technologie maritimes, ministère des océans et de la pêche, République de Corée, assure la présidence.

24. Bien que les recommandations du GT aient été soutenues en plénière par de nombreuses délégations, y compris l'Allemagne, l'Australie, les Etats-Unis, la France, le Panama, la Norvège, la République de Corée et la Suède, le sous-comité n'a pas avalisé la proposition d'activation du groupe et l'a renvoyée au MSC, invitant les parties intéressées à soumettre des propositions relatives au plan de travail proposé ainsi qu'à une éventuelle révision du mandat du HGDM aux fins d'examen plus avant lors du MSC 98.

25. Le GT sur la navigation a débattu de la manière de poursuivre les travaux sur la « e-navigation » et a invité le sous-comité à envisager de charger le Secrétariat de l'OMI de développer une planification de la « e-navigation », avec l'appui de délégations intéressées et d'autres organisations internationales. Après discussions en séance plénière, le sous-comité a convenu d'inviter les parties intéressées à soumettre des propositions de révision du plan de mise en œuvre de la stratégie de la « e-navigation » (SIP) pour la prochaine session. En outre, les organisations internationales qui sont impliquées dans les travaux et les progrès en matière de « e-navigation » ont été invitées à fournir un compte rendu actualisé de leurs travaux à l'organisation. Le rapport fourni par l'OHI lors de cette session a été cité à titre d'exemple.

Point 28 de l'ordre du jour - Travaux découlant du nouveau Recueil de règles applicables aux navires exploités dans les eaux polaires

26. Après avoir pris note du soutien général au réexamen des normes de performance du matériel de navigation et de communication à l'appui de la mise en œuvre du Recueil sur la navigation polaire, le sous-comité a créé un groupe de correspondance (CG) sous la coordination de l'Allemagne, a approuvé son mandat et a invité le MSC 98 à avaliser la création de ce CG.

Appendice 1

Projet de plan de travail à examiner à la première réunion du groupe OMI/OHI d'harmonisation de la modélisation des données (HGDM)

(extrait de NCSR 4/WP.4)

1. Préciser l'architecture et les modalités d'application et de gestion des structures communes des données maritimes (CMDS) nécessaires pour appuyer les MSP, en prenant en compte l'évolution des besoins en matière d'e-navigation, y compris la transmission de données en continu, ainsi que les moyens de communication actuels et à venir.
2. Recenser et proposer les travaux nécessaires pour harmoniser l'élaboration des scénarios d'utilisation des MSP dans le cadre du concept de l'e-navigation, conformément au mandat du Groupe HGDM dont le texte est reproduit ci-après.
3. Harmoniser, en particulier, le rôle de la norme S-100 et du registre de renseignements géographiques connexe et le rôle des organisations qui soumettent des propositions, dans l'application et la gestion du système CMDS, afin de veiller à l'harmonisation et l'interopérabilité des spécifications de produit qui s'y rapportent.
4. Recenser et proposer des questions qui pourraient nécessiter un examen plus approfondi par le Groupe HGDM sur la base de son mandat actuel ou révisé, et élaborer des recommandations à cette fin, selon qu'il conviendra.
5. Soumettre un rapport intérimaire au NCSR 5.

Calendrier des réunions proposé

Juin 2017 : Le MSC 98 envisagera d'approuver la tenue d'une réunion du groupe HGDM en 2017 et de prier le C 118 de donner son accord pour qu'elle se déroule sur cinq jours, comme suit :

16–20 octobre 2017 : première réunion du Groupe HGDM

Septembre 2018 : deuxième réunion (escomptée)

Les documents soumis aux réunions du Groupe HGDM devraient parvenir au Secrétariat de l'OMI au moins quatre semaines avant chaque session. Les documents contenant des observations devraient parvenir à l'OMI au moins une semaine avant chaque session.